Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20261007-DEL_2026_71-DE

Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Savoie

Délibération n°71-2026 7 octobre 2026

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS – Fixation du coût-lauréat des concours externe, premier et deuxième concours internes d'accès au grade de gardien-brigadier de police municipale (session 2025).

Séance du : 7 octobre 2026
Date de la convocation : 28 septembre 2026
Président de séance : Fabrice PANNEKOUCKE
Secrétaire de séance : Christian EXCOFFON

Nombre de membres titulaires en exercice : 27

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 17

- Collège des affiliés : 15

Danièle BEAUX-SPEYSER, Vincent BOULNOIS, Jean François CLARAZ, François DUNAND, Christian EXCOFFON, Nathalie FONTAINE, Jean-Pierre GUILLAUD, Valentin HACHET, Chantal MARTIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Colette PIGNIER, Philippe ROLLET, Stéphane ROULET, Béatrice SANTAIS, Lucien SPIGARELLI,

- Collège spécifique : 2

Alexandre GENNARO, Bernard GROLLIER

Etaient représentés : 8

- Collège des affiliés : 6

Arthur BOIX-NEVEU (pouvoir à Valentin HACHET)
Jean-Marc BUTTARD (pouvoir à Philippe ROLLET)
Dominique CHAPUIS (pouvoir à Fabrice PANNEKOUCKE)
Jean-Marc DRIVET (pouvoir à Nathalie FONTAINE)
Jean-Maurice VENTURINI (pouvoir à François DUNAND)
Céline YACONO (pouvoir à Chantal MARTIN)

- Collège spécifique : 2

Michelle BRAUER (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)
Christian GRANGE (pouvoir à Jean-Pierre GUILLAUD)

Etaient présents ou représentés : 25
Nombre de votants : 25

Étaient absents : 2

- Collège des non affiliés : 2

Pascale GAGNIEUX, Alain MOUGNIOTTE

Était également présent M. Claude MOLLARD, Responsable du Service de gestion comptable de Chambéry, agent comptable.

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD	Directeur général
Carole MONTALI	Responsable du Pôle missions d'appui aux collectivités
Virginie GELOTTIER	Chargée d'appui aux collectivités

Cdg 73 · Parc d'activités Alpespace · 113, voie Albert Einstein · Francin · 73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél : 04 79 70 22 52 · Fax : 04 79 70 84 84 · www.cdg73.fr · contact@cdg73.fr

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20261007-DEL_2026_71-DE

DELIBERATION N° 71-2026

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS – Fixation du coût-lauréat des concours externe, premier et deuxième concours internes d'accès au grade de gardien-brigadier de police municipale (session 2025).

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie a organisé en 2025, les concours externe, premier et deuxième concours internes d'accès au grade de gardien-brigadier de police municipale, pour les besoins des collectivités et établissements publics de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le jury, présidé par Madame Aurélie GOUTAGNY, Secrétaire générale du parquet général près la Cour d'appel de Chambéry (73), s'est réuni les 04 juillet et 12 décembre 2025.

Le Centre de gestion de la Savoie avait ouvert 100 postes.

Parmi les 524 candidats admis à concourir, 80 candidats ont été déclarés lauréats.

CONCOURS	Date d'ouverture	Epreuves d'admissibilité	Epreuves d'admission	Date du jury d'admission
concours externe, premier et deuxième concours internes d'accès au grade de gardien-brigadier de police municipale (session 2025)	23 août 2024	27 mai 2025	Epreuves physiques : 29 septembre 2025 Tests psychotechniques : 30 septembre 2025 Epreuves orales du 28 novembre au 03 décembre 2025	12 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20261007-DEL_2026_71-DE

Les éléments pris en compte pour le calcul du coût de cette opération sont listés dans le tableau ci-après :

Nature des dépenses	Montant TTC
1 - Personnel	
Service concours	47 010,00 €
Service support	6 542,50 €
Intervenants extérieurs	26 301,55 €
Frais de déplacement personnel	80,00 €
Frais de déplacement jurys, examinateurs	7 066,93 €
2 - Administration	
Sujets / Prestations	13 338,17 €
Frais postaux	160,00 €
Télécommunications	257,40 €
Maintenance des matériels	579,80 €
Reprographie	122,20 €
Petites fournitures	306,80 €
Véhicule	676,00 €
Alimentation	2 495,70 €
Utilisation des salles CDG	2 600,00 €
Location de salles et/ou mobiliers	11 798,00 €
3 - Bâtiment	
Maintenance des bâtiments / Entretien	1 727,59 €
Fluides	97,50 €
Assurances	23,40 €
Total dépenses	**121 183,54 €**
Recettes fournitures de sujet	0,00 €
Coût total engagé	**121 183,54 €**
Postes ouverts	100
Candidats inscrits admis à concourir	524
Nombre de lauréats	80
Coût de revient par lauréat	**1 515 €**
Coût de revient par poste	1 211,84 €
Coût de revient par inscrit	231,27 €

Le coût total de ce concours s'établit à 121 183,54 €, soit un prix de revient par lauréat de 1 515 €.

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter les coûts de ces concours de la session 2025 organisé par le Centre de gestion de la Savoie, comme suit :

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20261007-DEL_2026_71-DE

	Coût total engagé	Nombre de lauréats	Coût lauréat	Coût poste	Coût inscrit
concours externe, premier et deuxième concours internes d'accès au grade de gardien-brigadier de police municipale (session 2025)	121 183,54 €	80	1 515 €	1 211,84 €	231,27 €

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de gestion de la Région AURA signé le 13 avril 2022,

APPROUVE le coût des concours externe, premier et deuxième concours internes d'accès au grade de gardien-brigadier de police municipale (session 2025), qui s'élève à 121 183,54 €,

FIXE le coût-lauréat par candidat à 1 515 €,

CHARGE Monsieur le Président d'émettre un titre de recettes à l'encontre du budget annexe du Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon d'un montant de 48 983,54 €, correspondant aux dépenses engagées par le Centre de gestion de la Savoie au titre de l'organisation de cette opération, déduction faite de l'avance financière d'un montant de 72 200,00 €, au titre de l'organisation de cette opération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Porte-de-Savoie,
Le 7 octobre 2026
Le Président,

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE de GESTION de la SAVOIE

Fabrice PANNEKOUCKE